

**Pièce 7**

Délibération du conseil municipal de Lercoul du 29/10/1994

Délibération du conseil municipal de Lercoul du 5/05/1995

Deux délibérations du conseil municipal de Lercoul du 4/11/1995

Ariège

DE LA COMMUNE de LERCOUL

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
8	8	8

Séance du 29 Octobre 19 94

L'an mil neuf cent Quatre-vingt quatorze  
et le 29 Octobre

à 15 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur AUGÉ Jean-Raymond - Maire

Présents: Mrs AUGÉ Jean-Raymond - AUGÉ Noël - BENEDET Manuel - AUGÉ Paul - ESPINAR Claude - PERIE Antoine - SANS Robert - Madame DELPEYROUX Gabrielle.

Madame DELPEYROUX Gabrielle a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux d'assainissement sur la commune de Lercoul. Après en avoir délibéré il a été décidé:

Vu l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979, relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (services de l'Equipement et de l'Agriculture) en application des lois n° 48.1530 du 29 Septembre 1948 et n° 55.985 du 26 Juillet 1955.

Sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Ariège pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage désigné et localisé ci-après: "Assainissement de la commune de LERCOUL". Les caractéristiques de la mission seront définies ultérieurement conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré

Les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
Le Maire



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le [redacted]  
et publication ou notification  
du [redacted]

ARRIVÉE LE  
- 4 JAN. 1995

PREFECTURE DE L'ARIEGE

DE LA COMMUNE D<sup>e</sup> LERCOUL

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
8	8	8

Séance du cinq mai 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze  
et le cinq mai

à 15 heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur AUGÉ Jean-Raymond, Maire

Présents: Mrs AUGÉ Jean-Raymond, AUGÉ Noël, BENEDET Manuel, AUGÉ Paul, ESPINAR Claude, PERIE Antoine, SANS Robert, Madame DELPEYROUX Gabrielle.

Assainissement de la commune

Monsieur SANS Robert a (ont) été nommé(e)s secrétaire(s)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de l'Assainissement établi par les services de l'Équipement pour un montant de :

- 1° - Assainissement E.U. 1.700.000F.
- 2° - Assainissement E.P. 700.000 F.

Le Conseil Municipal :

- Approuve les plans et devis présentés par le Maire
- Dit que la dévolution des travaux sera faite par voie d'appel offres ouvert
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marches des travaux
- Dit que la dépense est prévue sur le Budget chapitre 2330-64

Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

et publication ou notification



DE LA COMMUNE DE Lercoul

Séance du 4 Novembre 1995

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
9	9	9

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze et le 4 Novembre

à 14 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur AUGÉ Noël, Maire.

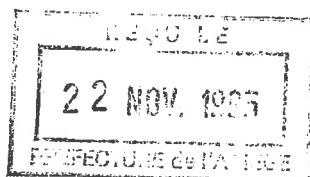
Présents: Messieurs ESPINAR Claude - AUGÉ Jean-Raymond - AUGÉ Guy - BENEDET Manuel - CUARTERO Louis - SANS Robert. Mesdames HERMAND Aline - SEROU Josette.

Monsieur CUARTERO Louis a été élu secrétaire.

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'envisager la coordination des travaux France Télécom avec les travaux d'assainissement de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la coordination de ces travaux et le financement de cette opération qui impose une participation communale de 50% sur la totalité des travaux, génie civil et câblage, main d'oeuvre et matériel. Il charge Monsieur Le Maire de la signature de tous documents relatifs à la mise en oeuvre et exécution de ces travaux.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire

[Handwritten signature]

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le [redacted] et publication ou notification du [redacted]

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ariège

DE LA COMMUNE de LERCOUL

Séance du 4 Novembre 1995

NOMBRES DE MEMBRES		
En conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
9	9	9

L'an mil neuf cent quatre vingt-quinze  
 et le 4 Novembre  
 à 14 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
 sous la présidence de Monsieur AUGE Noël, Maire.

Présents: Messieurs ESPINAR Claude, AUGE Jean-Raymond AUGE Guy -  
 BENEDET Manuel - CUARTERO Louis - SANS Robert.  
 Mesdames HERMAND Aline - SEROU Josette.

Date de la convocation

16 Octobre 1995

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Demande de subvention  
 Conseil Général Ariège

Monsieur CUARTERO Louis a été élu secrétaire.

Monsieur Le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le coût du  
 projet d'assainissement est estimé à :

- 1° - Assainissement E.U. 1.700.000F.
- 2° - Assainissement E.P. 700.000F.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de réaliser  
 ces travaux en une seule tranche.

Il charge Monsieur Le Maire de la signature de tous documents  
 relatifs à la mise en oeuvre et de solliciter une subvention  
 auprès du Conseil Général de l'Ariège.

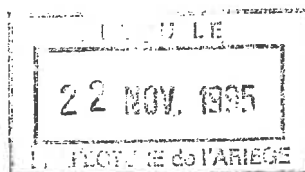
Fait et délibéré,

Les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture

et publication ou notification



Le Maire

*[Signature]*